

LES ÉVOLUTIONS DES FOYERS D'HÉBERGEMENT FACE AUX NOUVEAUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES DANS LE VAL DE MARNE

Le Conseil Général répond aux nouveaux enjeux de l'hébergement des personnes handicapées mentales

Nous remercions vivement Mme Laurence PLANCHAIS et M David COMPAIN du Conseil Général du Val de Marne pour la qualité des échanges sur les trois thèmes que nous souhaitons aborder dans ce dossier consacré aux foyers d'hébergement :

- le chemin vers l'autonomie des personnes handicapées mentales,*
- leur vie sentimentale et sexuelle*
- l'accompagnement du vieillissement*

Le 3^{ème} Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées qui se termine a déjà intégré ces grandes questions et beaucoup d'évolutions positives ont pu être engagées par le Conseil Général et par les établissements.

Un des principaux enjeux du développement de l'autonomie, en fonction des capacités de la personne, est souvent l'accès à un logement avec des solutions intermédiaires (seul ou à plusieurs, en couple ou non) qui peuvent se mettre en place avec un encadrement plus ou moins important.

Concernant la vie affective et sexuelle qui doit être abordée sans tabous, elle est aussi prise en compte maintenant dès la phase de conception des projets (structure des chambres, des appartements) et bien sûr dans le projet d'accompagnement lui-même.

Enfin le vieillissement, qui est une question essentielle comme nous l'avons démontré dans des études précédentes, nécessite la mise en œuvre de moyens pour augmenter les places en foyers de vie et lorsque nécessaire une plus grande médicalisation.

Un autre aspect du vieillissement est celui des personnes vivant encore auprès de parents très âgés avec toutes les implications affectives et aussi économiques que l'on imagine. Les SAVS peuvent intervenir pour identifier ces situations porteuses de drames futurs afin de préparer les transitions vers des accueils, temporaires ou permanents, en structures collectives.

Tous ces points auront encore à trouver des développements dans le cadre de la préparation du 4^{ème} Schéma Directeur dont la préparation commencera au 1^{er} semestre 2013.

L'association parentale Apogei 94 modernise ses établissements d'hébergement et les conditions d'accompagnement des usagers.

Nous avons également entendu les réponses des responsables opérationnels de l'association APOGEI 94, M Patrick HERVE et les Directrices des foyers d'hébergement et d'appartements sur ces différentes questions pour mettre concrètement en perspective les évolutions en cours ou envisagées.

Nous donnerons également la parole, lors de notre prochain numéro de la revue (juin 2013), aux responsables de l'ADPED et de l'ETAI afin d'évoquer la prise en compte de ces préoccupations dans les travaux préparatoires au 4ème Schéma Départemental.



Les Foyers de Rosebrie à Mandres les Roses

Directrice :
Mme Martine LAURENT

Structure actuelle

- **91 places d'hébergement**, dont environ 39 à la Résidence des Roses en centre-ville et 4 à la Maison des Framboisiers
- **12 places de foyer de vie** (ex Notelle)
- **30 places** en Service d'Accueil de Jour

Projets

- **Reconstruction** de l'ensemble des bâtiments autres que la Résidence des Roses et la Maison des Framboisiers
- **Transformation** de places d'hébergement en places de Foyer de vie (objectif : 40 places de Foyers de Vie)
- **Besoin** d'une structure d'appartements pour l'accompagnement à l'autonomie

Question 1

Les personnes handicapées mentales aspirent à plus d'autonomie pour accéder à la vie sociale, professionnelle ou citoyenne la plus complète possible? Quelles réponses pouvez-vous apporter au travers du mode d'accompagnement ou du type de structure d'accueil actuellement en place? Quelles sont les évolutions souhaitables que vous envisageriez de mettre en place?

Les attentes des jeunes et de leurs familles comme celles des adultes handicapés ne sont plus les mêmes.

L'accessibilité à la vie sociale et citoyenne est maintenant une demande forte inscrite dans la Loi de 2005, même si la société française accuse un retard certain de ce point de vue.

Il est aussi de la responsabilité de notre mouvement associatif de promouvoir cette évolution et de l'accompagner concrètement.

Ainsi les établissements éducatifs se doivent de former les jeunes à l'autonomie dans les transports car il s'agit d'une ouverture indispensable pour l'accès à l'autonomie.

Au niveau de l'hébergement l'orientation est aussi d'accompagner les résidents vers l'autonomie sur plusieurs axes :

- **pour les plus autonomes** il faut rechercher si possible l'accession à des logements sociaux en préparant ce passage par une période de vie en appartement collectif avant le logement individuel éventuel.

Pour ce chemin, Apogei 94 dispose d'un parc immobilier qui devrait être complété de façon significative dans quelques années par le foyer de logement prévu rue Ledru Rollin à St Maur (immeuble composé de 28 appartements, dont 19 studios et T2 seront réservés aux personnes handicapées célibataires ou vivant en couple, avec une petite structure d'accompagnants le soir).

Par ailleurs le SAVS départemental d'Apogei 94 accompagnera les personnes handicapées habitant, en tant que locataire, dans des logements du domaine privé ou social.

- **pour les personnes accueillies dans les foyers**, l'accession à la vie sociale est stimulée autant que possible en fonction de chaque projet personnalisé.

Tout ce qui participe à l'accès à l'autonomie est recherché, favorisé, suggéré.

Les équipes éducatives organisent leurs actions sur la base des projets individuels ou collectifs des résidents pour aller vers des activités extérieures (sports, spectacles, activités culturelles, ...).

L'accès aux vacances, et à toutes les ouvertures qu'elles permettent, est également à promouvoir. Les foyers ont un rôle important à jouer pour sélectionner les bonnes adresses et aider à la constitution des demandes d'aides qui peuvent être sollicitées auprès de la MDPH, des communes, ... et auprès de l'UNAPEI dans le cadre du dispositif financé par l'ANCV (chèques vacances). Il ne faut pas non plus oublier les actions axées sur la présentation de la personne (vêtements, hygiène du corps...) qui joue comme on sait un grand rôle dans la relation sociale.

C'est également une priorité éducative forte des foyers comme des SAVS.



Question 2

La vie affective et sexuelle est maintenant reconnue comme un droit.

Quelle est votre approche pour la faciliter au sein de votre établissement ?

C'est une question importante qui doit se traiter sans a priori, mais qui en général a été peu abordée dans le parcours de vie de la personne.

Le principe est là aussi d'agir sans tabou pour parler librement de la sexualité à condition que cela se fasse toujours dans le respect de l'autre.

Il peut y avoir donc au sein de la structure des couples établis qui vivent ensemble dans leur chambre lorsque cela est possible ou des couples qui souhaitent se retrouver de temps en temps pour passer la nuit ensemble dans l'établissement ou en dehors simplement en le demandant.

Par contre, il faut veiller de façon très attentive à respecter les questions de sécurité dans l'accueil des personnes extérieures (parfaite connaissance des présences dans le respect des nombres autorisés réglementairement), la majorité de ces personnes étant bien sûr un préalable requis.

Les Foyers Domus à Boissy Saint Léger

Directrice :
Mme Véronique LACOMBE

Structure actuelle

- **Foyers d'hébergement** : 29 places dans 3 pavillons dont deux à Boissy et un à Valenton
- **Appartements** (partagés, pour couple ou individuels) 14 pour 32 places
- **Service d'Accompagnement** à la Vie Sociale (SAVS) : 36 places
- **Service d'Accueil** de Jour de 12 places

Projets

- **Transformation** de 9 places d'hébergement en places de foyer de vie (pavillon Révillon)
- **Regroupement** du service d'accueil de jour avec celui de St Maur (12+6) et création de 8 places supplémentaires
- **Déménagement** du FAM de la Maison des Orchidées (8 places) dans les futurs locaux du SAJ
- **Extension** du rôle du SAVS à l'accompagnement des personnes fragiles vivant dans des familles très âgées vers des structures collectives pour prévenir une séparation brutale
- **Besoin** d'une structure d'appartements pour l'accompagnement à l'autonomie

L'association parentale Apogei 94 modernise ses établissements d'hébergement

Le foyer d'hébergement Madeleine Huet et le Centre d'Accueil de Jour « Coffignal »

à Créteil

Directrice :

Mme Brigitte ROOS



Structure actuelle

- **Foyer d'hébergement** : 24 places (+une place d'accueil temporaire) à Créteil
- **Service Appartements** : 17 personnes réparties sur 9 logements loués auprès de bailleurs publics ou de propriétaires privés sur 4 quartiers de Créteil. Les appartements accueillent des groupes de 3 personnes, un couple et des personnes seules en studios.
- **Centre d'Accueil de jour (CAJ)** : 24 places

Projets

- **L'extension** du Centre d'Accueil de Jour de 24 à 30 places est prévu pour début 2013
- **Le réaménagement** du Foyer d'hébergement collectif est à envisager car l'établissement ne répond pas aux normes de sécurité actuelles. Par ailleurs, les chambres n'offrent pas le confort actuel (pas de douche dans les chambres individuelles, mais des douches collectives à chaque étage : 3 douches par étage pour 12 résidents)

Question 3

La population accueillie vieillit, les travailleurs handicapés prennent leur retraite ou réduisent leur activité professionnelle, peuvent rencontrer des problèmes de santé...

Quelle est votre perception des problèmes rencontrés et quelles solutions pouvez-vous mettre en place immédiatement ou dans les 3 ans ?

L'avancée en âge des personnes handicapées mentales est une donnée importante à prendre en compte.

Le vieillissement doit donc être anticipé pour assurer un accompagnement de qualité aux personnes concernées.

Il ne s'agit pas obligatoirement de créer de nouvelles places dans les foyers, il faut surtout faire évoluer nos établissements pour que les conditions d'accueil correspondent aux différents besoins.

APOGEI 94 devant par ailleurs rénover ses foyers les plus anciens, c'est l'occasion de revenir sur la conception même du foyer d'hébergement en tenant compte de l'éventail des générations devant être accueillies.

En effet le foyer est avant tout un lieu de vie, que l'on travaille ou non, et il faut chaque fois que possible mettre ensemble les deux populations dans ce que l'on pourrait alors appeler un foyer multi-générationnel.

A titre d'exemple, c'est dans ce sens que devraient évoluer demain les foyers de Bellechasse et de Boissy Saint Léger par exemple.

Pour accompagner cette évolution, une formation des professionnels devra aussi être engagée sur les sujets suivants :

- le vieillissement et ses conséquences, notamment en matière d'accompagnement
- la santé et les actions de prévention, en matière d'alimentation et d'activité physique par exemple
- le handicap psychique

Une meilleure action en termes de santé est également indispensable.

Apogei 94 envisage de rassembler sous l'autorité d'un médecin l'ensemble des moyens infirmiers nécessaires à tous les foyers non médicalisés au sein d'un service départemental unique (de type SIAD).

Certaines populations appellent aussi des solutions spécifiques.

Il en est ainsi pour les personnes handicapées touchées par un vieillissement précoce.

et les conditions d'accompagnement des usagers.

Le Conseil Général envisage de faire un appel à projet avec l'ARS pour la création d'un FAM (foyer d'accueil médicalisé) avec 30 à 40 places.

Apogei pourrait envisager de répondre à cet appel à projet en partant d'un terrain disponible à Santeny.

Enfin un souci important demeure concernant les personnes avançant en âge et toujours accueillies chez leurs parents très âgés.

C'est un problème social important qui implique aussi de l'anticipation afin de les réorienter le plus tôt possible vers des structures d'accompagnement.

Cette tâche sera assurée par le SAVS qui pourra alors s'auto-saisir de ces cas et proposer les transitions nécessaires pour leur décohabitation.

Question 4

Compte tenu de tous ces nouveaux types de besoins à satisfaire, les structures d'hébergement ou d'accompagnement pourront elles trouver un point d'équilibre qualitatif et quantitatif satisfaisant à échéance de 3 ans dans le contexte actuel de fortes contraintes budgétaires ?

L'échéance à 3 ans est trop courte.

Actuellement, Apogei 94 est en discussion avec le Conseil Général pour mettre en place un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) sur une durée de 5 ans.

C'est dans ce cadre temporel que les évolutions envisagées pour une majorité de foyers pourraient être réalisées raisonnablement.

Les établissements et services restants seraient quant à eux modernisés dans le CPOM suivant.

Si cela se met en place comme souhaité, la totalité des établissements et services du Pôle Hébergement et Insertion Sociale sera adapté sous une dizaine d'années aux nouvelles missions de l'accompagnement médico-social des personnes handicapées mentales et psychiques : la multiplicité des offres pourra ainsi garantir que l'offre d'Apogei 94 soit enfin adaptée totalement aux besoins de la population accueillie et non l'inverse !



Les Foyers de Saint Maur

Directrice :
Mme Ramsa GUERRA

Structure actuelle

- **Foyers d'hébergement** de 53 places réparties dans un foyer et 3 pavillons à Saint-Maur
- **Appartements** (collectif et couples) 7 places à Créteil
- **Service d'Accueil** de jour de 6 places
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : 15 places

Projets

- **Transformation** du 1^{er} étage du foyer Belle-chasse en un foyer de vie
- **Regroupement** du Centre d'Accueil de jour avec celui des foyers Domus
- **Regroupement** de différents foyers sur une résidence comprenant 7 appartements de 2 pièces et 14 studios à Saint-Maur
- **Extension du SAVS** en liaison avec le SAVS de Domus pour création d'un SAVS à l'échelle départementale